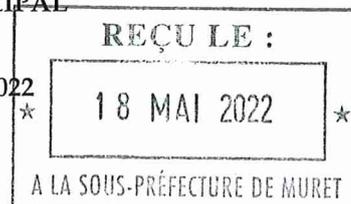


MAIRIE
DU
FOUSSERET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 mai 2022



**DOSSIER N° 2022-31 : OPPORTUNITE DE REpondre A L'APPEL A MANIFESTATION
D'INTERET LANCE PAR LA REGION OCCITANIE SUR
L'INSTALLATION D'UN CENTRE DE SANTE AU FOUSSERET**

L'an deux-mille-vingt-deux, le dix mai, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la ville du Fousseret, légalement convoqué le vingt-six avril, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LAGARRIGUE, Maire du Fousseret.

PRESENTS

MM. LAGARRIGUE Pierre - BELMONTE José - Mme BENALET Nadine -
MM. BOULINEAU Christophe - DAURE Nicolas - FRONTEAU Joris -
GALIAY Jean-Sébastien - Mmes GREGORUTTI Aurélie - LAFARGUE
Claudine - MM. LIGONNIERE Vincent - MARTINIE Laurent - Mmes
MENDONÇA Anny - PERONNET Odile - M. VILLEMUR Frédéric.

ABSENTS

M. BAÑULS Cédric ayant donné procuration à Mme MENDONÇA Anny.
Mme CAPOUL Sabine ayant donné procuration à Mme PERONNET Odile.
Mme DROCOURT Angélique ayant donné procuration à Mme GREGORUTTI.
Aurélie.
Mme NAUSSAC Frédérique ayant donné procuration à Mme LAFARGUE
Claudine.
Mme TORILLON Martine ayant donné procuration à Mme BENALET Nadine.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MENDONÇA Anny

M. le Maire fait part à l'assemblée d'un appel à manifestation d'intérêt lancé par la Région Occitanie et dont l'objet est de connaître les communes intéressées par l'accueil d'un centre de santé. A l'occasion de cette procédure, la Région tient à informer des conditions des participations communales nécessaires au bon accueil d'un centre et des salariés associés : travaux de rénovation du centre de santé, mutualisation de charges de fonctionnement de la structure, aides à l'arrivée des salariés, médicaux ou non.

M. le Maire propose que la commune du Fousseret réponde de manière positive à l'appel à manifestation d'intérêt à l'installation d'un centre de santé sur son territoire communal.

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE PAR 18 VOIX POUR ET UNE ABSTENTION (M. GALIAY)

ARTICLE 1 : de répondre à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la région Occitanie pour l'installation d'un centre de santé au Fousseret.

ARTICLE 2 : d'autoriser M. le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

ARTICLE 3 : de transmettre la présente délibération à Madame le Sous-Préfet pour contrôle de légalité.



Le Fousseret, le 12 mai 2022

Le Maire,

Pierre LAGARRIGUE

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, par affichage et transmission en sous-préfecture ce jour.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.